



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 59153

Texte de la question

M. Bernard Accoyer demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui exposer les raisons pour lesquelles la France a décidé de ne pas se soumettre aux tests d'évaluation des performances scolaires effectués par l'OCDE.

Texte de la réponse

La France n'a jamais refusé de participer aux comparaisons internationales des performances scolaires organisées sous l'égide de l'OCDE. Elles participent en effet à la première enquête mise en place par cet organisme : le programme PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves) qui évalue certains aspects de la préparation à la vie adulte des jeunes de 15 ans. En mai 2000 ; une trentaine de pays ont commencé à participer à ce programme qui concerne les acquis des élèves dans trois domaines : la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. L'ensemble de l'opération se déroulera en trois temps et évaluera des domaines en mettant l'accent sur l'un d'entre eux en particulier. En 2000, l'essentiel de l'évaluation a porté sur la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique n'entrant que pour une faible part dans l'opération. En 2003, la culture mathématique sera principalement évaluée ; enfin, en 2006, la dominante sera réservée à la culture scientifique, la compréhension de l'écrit et la culture mathématique n'entrant dans l'opération que sur un mode mineur. Ce dispositif devrait ainsi permettre un suivi de l'évolution des résultats dans le temps. Les résultats du premier temps de l'opération seront rendus par l'OCDE et les différents pays participant le 4 décembre 2001.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59153

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mars 2001, page 1601

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7083